

CHAPITRE 01 : ROLE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'EAU

1. INTRODUCTION

La gestion de l'eau comporte trois aspects principaux :

- ② L'alimentation en eau potable pour les usages domestiques, municipaux (voiries marchées),
- ② l'évacuation des eaux usées domestiques et industrielles et leur traitement avant rejet dans le milieu naturel.
- ② la gestion des eaux naturelles ou canalisées, la protection de l'environnement et sa mise en valeur (usage récréatif, touristique, ..Etc) et la prévention contre les inondations.

Une remarque générale est à souligner quand à la localisation des ouvrages de captage et l'alimentation en eau, de maîtrise des eaux pluviales et usées ainsi que pour la gestion des eaux naturelles et canalisées, et des ouvrages de protection de l'environnement et sa mise en valeur par rapport au zones urbanisées.

En effet les ouvrages d'alimentation en eau, d'évacuation des eaux usées et pluviales sont toujours à l'intérieur. Par contre les ressources disponibles superficielles et souterraines doivent être recherchées de plus en plus loin à l'extérieur des villes et des villages. Il en est de même des ouvrages de maîtrise de la pollution des rivières, l'alimentation et de protection des nappes menacées par l'agriculture intensive et tout cela a de nombreuses et importantes conséquences sur les besoins de financement.

La politique économique de l'eau est l'art de prendre en considération toutes les interrelations qu'elle comporte et ceci à plusieurs niveaux :

- Celui de la ressources, à décomposer en eau souterraine ou superficielle.
- Celui des usages compétitifs (Agricultures irriguées, zone industrielles portuaire) et de l'aménagement du territoire qui doit en résulter.
- Celui du système institutionnel de décision (qui est capable, au-delà de l'analyse, de décider de financer et d'entreprendre et cela pour quels montants) et de la solvabilité locale (quel sacrifice financier les décideurs politiques publics et privés sont il prêt à consentir pour l'eau).
- Celui du système industriel de construction des infrastructures (gestion des appels d'offre internationaux et nationaux, maîtrise d'entreprise d'ouvrages extérieurs ou locales) ainsi que la forme public ou privé choisie pour exploiter les ouvrages.

Il est à noter que ceux qui doivent gérer l'eau, pour autant qu'ils existent à une échelle suffisante (celle de la zone urbaine ou du bassin hydrographique) doivent garder à l'esprit que leur capacités d'action est le plus souvent contraintes par la limitation de l'offre en crédit disponible , le consentement à payer (tarification de l'eau, dispositions fiscales complémentaires) que par la demande en eau toujours en croissance.

2. LE NOUVEAU CONTRAT HYDRO SOCIALE

Pour mieux comprendre l'engagement du secteur publics et de la société civile dans la gestion de l'eau, il est utile de commencer par une courte présentation de l'évolution historique des principes de cette gestion. L'ordre prévalant dans le système actuel a été établi à la fin du siècle dernier et repose sur un contrat tacite entre le peuple et l'état.

Au départ les membres d'une collectivité devaient s'organiser par eux même pour les services de l'eau. Lorsque l'individu ne parvenait plus à mobiliser de l'eau pour sa propre survie et son développement personnel, la puissance publique pris progressivement cette responsabilité en charge. Ce processus a subit une longue évolution historique dans la plupart des sociétés mais c'est au 20ème siècle que l'état a finis par devenir le principale agent et exécutant des services de l'eau. Le contrat hydro sociale sert de base au développement institutionnelle détermine également ce que le publique estime être des pratiques juste et légitimes, ce contrat prend au moins deux formes.

Historiquement la première variante, inspirées de Thomas Hobbes est connu sous l'expression de la forme Hobbesienne du contrat hydro sociale. Une idée maitresse du philosophe anglais exprime la nécessité d'instaurer un pouvoir centrale despotique à qui le citoyen confie toute autorité sur la conduite des affaires, en échange le dirigeant ou l'état est censé être capable de leur assurer ordre et prospérité. Cela voit la naissance d'une mission hydraulique assumée par un groupe de professionnels chargés de la noble responsabilité de mobiliser de l'eau pour permettre à la société de croitre et de prospérer. La stratégie politiquement et socialement valorisées est d'obtenir toujours plus d'eau à partir de ressource de plus en plus lointaine. Cette vision : fournir de l'eau est d'abord un défi technique, l'eau n'est plus considéré comme une ressource naturelle finie et vulnérable qui fait partie du cycle hydrologique et qui remplit des fonctions de base dans la société et dans le paysage. Elle est au contraire traité comme une marchandise ; pour le public l'eau est quelque chose qui sort du robinet qui est censée être propre et saine et qui doit être fournit gratuitement ou à un taux subventionné. Cette période peut être décrite comme une erre d'accaparement de la ressource.

L'accroissement des besoins et de la demande en eau à travers toute la société a rendu difficilement tenable la poursuite d'une forme Hobbesienne du système de gestion progressivement un second type de contrat hydro social émerge on le désigne comme étant sa forme Lockéenne en référence à John Lock qui plaيدا pour un partage de pouvoir à travers un contrat social entre le pouvoir et le peuple. Le principe de mutualité qui implique que la validité du contrat repose sur la bonne exécution de ses obligations par chacune des paries est ici capital.

Une nouvelle relation entre pouvoirs publics et population se met en place, basé sur la notion de contre pouvoirs et d'équilibres a fin de contre balancer les décisions hégémoniques.

Le rôle de l'état comme unique agent de la gestion de l'eau recule. Les ONG et les OBC (organisation basé sur la collectivité) prennent de l'importance et la privatisation des installations cesse d'être un tabou. Cela ne signifie pas pour autant que l'état doit abandonner de façon générale ses responsabilités de gestion.

La présence de nouveaux acteurs assumant des taches de gestions rend au contraire crucial la mise en place de dispositions réglementaires pour les encadrer. Sans un soutien et un aval politique, il est plus difficile et souvent impossible pour les opérateurs issus de la société civile d'accomplir un nombre de taches fondamentales à la gestion de l'eau. Pour cette raison, il faut

évidemment pouvoir disposer d'un système réglementaire formel capable dans le même temps de fournir incitations et sanctions en harmonie avec les objectifs sociaux, Economiques et environnementaux.

3. L'EAU ET LE DEVELOPEMENT DURABLE :

Les zones urbaines sont en passe de devenir rapidement le théâtre le plus représentatif de l'activité et des espoirs des hommes ainsi que du déclin et de la dégradation de l'environnement. Un lieu où s'exercent de puissantes forces sociales, des contraintes technologiques et financières et des problèmes d'environnement, et au sein duquel naissent les grands défis lancés aux dispositifs institutionnels et réglementaires.

La gestion des dynamiques urbaines représente un vrai test des possibilités de parvenir à un développement durable. L'eau y joue un rôle crucial en raison de ses liens étroits avec les indicateurs sociaux, mais également, et de plus en plus, à cause de ses importances pour la stabilité économique et environnementale.

Il faudrait donc transformer ces dynamiques et les dispositifs institutionnels pour aider aux changements nécessaires, l'idéal donc pour la gestion de l'eau sera d'avoir une stratégie capable de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et qui saurait aussi inverser la dégradation en cours des systèmes hydriques et plus généralement de l'environnement. Cela impliquera que non seulement les initiatives de la société civile doivent être prises en considération mais que ces groupes concernés qu'on désigne par les consommateurs ou bénéficiaires doivent être activement impliqués et responsabilisés dans la gestion.